



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023
et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_024

Autorisation des mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2023

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

| <u>COMMUNES</u> | <u>TITULAIRES</u> | <u>REPLACANTS</u> |
|-------------------------|--|--|
| ARPHEUILLES | Monsieur Pascal AUGENDRE | |
| BESSAIS-LE-FROMENTAL | Monsieur Serge AUDONNET | |
| BOUZAIS | Monsieur Olivier PARILLAUD | |
| BRUÈRE-ALLICHAMPS | Monsieur Roger DAGHER | |
| CHARENTON-DU-CHER | Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY | |
| COLOMBIERS | Monsieur Daniel BÔNE | |
| COUST | Monsieur Pascal COLLIN | |
| DREVANT | Monsieur Patrick BIGOT | |
| FARGES-ALLICHAMPS | Madame Édith MICHELIC | |
| LA CELLE | Monsieur Philippe AUZON | |
| LA GROUTTE | Monsieur Philippe PERRICHON | Absent |
| MARÇAIS | Madame Michelle RIVET | |
| MEILLANT | Madame Marie-Claude JULIEN | |
| NOZIÈRES | Monsieur Franck DAUMIN | Absent |
| ORCENAI | Monsieur Yann CADIER | |
| ORVAL | Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET | Absente |
| SAINT-AMAND-MONTROND | Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER | Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Isabelle CHAPUT Excusé Arrivée au point n° 7 Absente Pouvoir à Philippe MARME |
| SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX | Monsieur Gérard MARTEAU | |
| VERNAIS | Monsieur Charles ADOLPH | |

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023024-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_024

Autorisation des mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2023

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

vu le règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes Cœur de France approuvé par délibération du Conseil communautaire du 17 juillet 2020 ;

considérant que la nomenclature M 57 permet de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

considérant que Monsieur le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne à Monsieur le Président, en tant que besoins, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;**
- **autorise Monsieur le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal et des budgets annexes « assainissement », « Citoyens Français Itinérants », « gestion du tourisme » et « zones d'activités », tant en fonctionnement qu'en investissement tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.**

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET